

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 81 du 22 octobre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION N° 1572/ARM/CEMM

portant attribution de nom de baptême des futures vedettes de soutien à la plongée.

Du 14 octobre 2021

DÉCISION N° 1572/ARM/CEMM portant attribution de nom de baptême des futures vedettes de soutien à la plongée.

Du 14 octobre 2021

NOR A R M B 2 1 0 2 4 9 2 S

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [470-0.2.8.](#)

Référence de publication :

Le chef d'état-major de la Marine,

Vu la synthèse générale du Service historique de la Défense / Département Marine / service études historiques, propositions de noms pour les FREMM (frégates multi-missions) du 30 juin 2006 (n.i. BO),

Décide :

I. Les vedettes de soutien à la plongée (VSP) recevront les noms de baptême comme défini en annexe.

II. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre VANDIER.

ANNEXE

ANNEXE I.
PROPOSITION DE NOMS DE BAPTÊME DES VEGETES DE SOUTIEN A LA PLONGÉE

N° de sortie	Type	Nom	Affectation
1	VSP	OPHRYS	GPD TOULON
2	VSP	ACACIA	GPD TOULON
3	VSP	IRIS	GDP BREST
4	VSP	YUCCA	GDP BREST
5	VSP	PETUNIA	GPD CHERBOURG
6	VSP	AZALEE	GPD CHERBOURG
7	VSP	ZINNIA	ECOPLONGE SAINT MANDRIER
8	VSP	HYSOPE	ECOPLONGE SAINT MANDRIER